

## ***Agir comme Sentinelle de l'environnement est accessible à tout citoyen.***

Mais possédez-vous toutes les clés pour agir efficacement ? Le **guide de poche « Sentinelle de l'environnement »** est fait pour vous ! À chaque rubrique ses possibilités d'action : rejets liquides, atteinte aux espèces sauvages, brûlage de déchets verts, etc. Ce guide indispensable à tout amoureux de la nature en Auvergne Rhône-Alpes est le premier outil commun à la FRANE et à la FRAPNA.

Chacun d'entre nous a pu, au cours d'une sortie, constater ici une décharge sauvage, là une destruction de zone humide... Ces préjudices restent malheureusement négligés malgré le travail des services de l'État et des associations. L'objectif de ce guide est donc de mettre à la disposition de chacun des adhérents, dans un format pratique, les informations nécessaires au respect des principales réglementations de l'environnement, l'établissement des responsabilités ainsi que les contacts adéquats. Nous vous invitons à découvrir et utiliser ce guide, et à nous faire remonter l'information pour progresser vers ce qui nous unit, le respect de l'environnement et la réconciliation de l'Homme avec la Nature.

Vous êtes témoin d'une atteinte à l'environnement ? Ce **guide de poche de 76 pages, disponible en téléchargement direct en suivant le lien :**

<http://tinyurl.com/guide-frane-frapna>

est une documentation essentielle pour la signaler sur :

[www.sentinelle-environnement.fr](http://www.sentinelle-environnement.fr)

### **Tous sentinelles !**

D'ores et déjà les 55 000 adhérents des 260 associations de protection de l'environnement en Auvergne Rhône-Alpes sont des sentinelles de l'environnement. 55 000, c'est le nombre de naturalistes, randonneurs, photographes, ou simples amoureux de la nature, qui ont décidé de soutenir l'environnement dans notre région par l'adhésion à la FRANE et à la FRAPNA ou à l'une de leurs associations membres.

Ces 260 associations maillent le territoire, aux échelles communale, départementale, régionale et nationale. Leur rôle d'acteur local est donc essentiel par la connaissance fine qu'elles ont du territoire et par la veille environnementale qu'elles conduisent. Elles représentent donc l'interlocuteur privilégié du citoyen pour ces questions.

Le rôle de la FRANE et de la FRAPNA est notamment de structurer les réseaux, d'accompagner ces associations, d'être leur porte-parole au niveau régional, de mutualiser les forces pour agir de manière concertée au niveau départemental et régional, voire national si les enjeux l'exigent. Pour protéger l'environnement, il faut y être attentif. Les sentinelles sont de plus en plus nombreuses sur le terrain et il faut qu'à terme, nous soyons tous sentinelles !